

CONDUCTEURS D'AUTOBUS ET AUTRES OPÉRATEURS DE TRANSPORTS EN COMMUN

NOC 7512: CONDUCTEURS D'AUTOBUS ET OPÉRATEURS DE MÉTRO ET AUTRES TRANSPORTS EN COMMUN

Conduisent des autobus et des navettes pour transporter des passagers selon des itinéraires établis. Les employeurs comprennent des systèmes urbains de transport en commun, des conseils scolaires et des entreprises privées résidentielles, de transport et de circuits touristiques.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Satisfaisantes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

190

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

20,00 \$

15,00 \$ FAIBLE 24,04 \$ HAUTE



NIVEAU DE SCOLARITÉ



Un diplôme d'études secondaires ou une formation spécifique à la profession

EMPLOYÉS

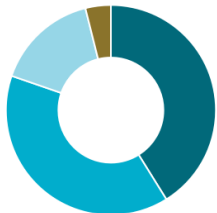
1 290

SALAIRE MÉDIAN

28 078 \$

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.

emploisNB.ca



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

41,1 %	Transport et entreposage
39,1 %	Services d'enseignement
15,8 %	Administrations publiques
3,9 %	Toutes autres industries



EMPLOI SELON L'ÂGE

0,0 %	15-24
4,6 %	25-34
13,4 %	35-44
37,4 %	45-54
38,4 %	55-64
6,2 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Chauffeur/Chauffeuse D'autobus
- Chauffeur/Chauffeuse D'autobus Scolaire
- Chauffeur-Guide Touristique/Chauffeuse-Guide Touristique
- Conducteur/Conductrice D'autobus
- Conducteur/Conductrice D'autocar
- Conducteur/Conductrice De Tramway

FONCTIONS PRINCIPALES:

Les conducteurs d'autobus et de tramways exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- conduire des autobus ou des tramways pour transporter des passagers vers des destinations locales selon un itinéraire établi;
- conduire des autocars pour transporter des passagers et des marchandises sur des parcours interurbains ou sur de longues distances.

Les conducteurs d'autobus scolaires exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- conduire des autobus scolaires pour transporter des enfants à l'école, à la maison ou en excursions;
- assurer la sécurité des enfants lorsqu'ils montent à bord de l'autobus et en descendent et lorsqu'ils traversent la rue lors de l'arrêt de l'autobus.

Les opérateurs de métro et de systèmes légers sur rail exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- conduire le métro ou un véhicule de transport sur rails en qualité de membre d'une équipe de deux personnes.

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.

emploisNB.ca